



Coordination d'un dossier spécial de la *Revue française de gestion*

Sélection par le conseil de rédaction des dossiers spéciaux

Chaque année la *Revue française de gestion* (Rfg) publie plusieurs dossiers spéciaux. Les dossiers spéciaux sont sélectionnés par le conseil de rédaction, sur la base des propositions qui lui sont transmises par le rédacteur en chef. En règle générale, suite à l'envoi de la première proposition, le conseil de rédaction fait des demandes de modifications aux auteurs de la proposition, que ces derniers doivent alors intégrer en vue de soumettre une seconde version. Pour avoir une chance d'être sélectionnées, les propositions de dossiers spéciaux doivent être portées par au moins deux auteurs/autrices, si possible de deux institutions différentes. Il est également important que les propositions puissent parler à tous les chercheurs en sciences de gestion, quelle que soit leur discipline.

Diffusion et communication sur les dossiers spéciaux

Lorsqu'un appel est validé par le conseil, il est ensuite diffusé par la Rfg sur les réseaux sociaux et auprès des institutions (ex : Fnege). Il est attendu que les rédacteurs en chef invités participent de cet effort, en relayant l'appel via leurs comptes sur les réseaux sociaux, ainsi que dans leurs réseaux. De manière générale, il est laissé une période d'au moins 9 mois entre la date de diffusion de l'appel et la date de soumission, afin de laisser aux auteurs le temps de rédiger leur proposition. S'ils le souhaitent, les rédacteurs en chef invités peuvent organiser quelques mois avant la date limite de soumission un atelier, en vue d'aider au développement des papiers.

Gestion éditoriale des articles

Les articles soumis au dossier spécial doivent tous l'être via la plate-forme Fontis de la Rfg. En vue de gérer les articles, chaque équipe de rédacteurs invités se voit dotée d'un login et d'un mot de passe qui lui permet d'accéder à la plate-forme, et que les membres de l'équipe peuvent utiliser pour se connecter. C'est via la plate-forme que les évaluateurs peuvent être affectés par les rédacteurs invités, que les lettres aux auteurs peuvent être rédigées, etc. En vue de les aider à prendre en main la plateforme, qui est simple d'usage, un RV est organisé avec le rédacteur en chef quelques jours avant la date limite d'envoi des articles. L'évaluation des articles composant les dossiers se fait en « double aveugle » (les évaluateurs ne connaissent pas le nom des auteurs et les auteurs ne connaissent pas le nom des évaluateurs). Il appartient aux rédacteurs en chef invités de s'assurer que le processus d'évaluation se déroule de la manière la plus rigoureuse possible. Ainsi, pour éviter les conflits d'intérêts, les évaluateurs ne devront pas être issus de la même institution que les auteurs et ne devront pas travailler régulièrement avec les auteurs. La plateforme fournit une importante base d'évaluateurs que les rédacteurs sont libres d'utiliser. Ils peuvent naturellement ajouter d'autres évaluateurs qui leur semblent pertinents. Le processus de gestion éditoriale s'étend en général sur une période qui va de six mois à un an et demi. Les rédacteurs en chef invités doivent régulièrement faire le point sur l'avancée du dossier avec l'équipe éditoriale, de façon à ce que la sortie du dossier puisse être planifiée. Le respect des échéances est crucial pour la revue. Il est impératif que les rédacteurs en chef invités les respectent (en n'hésitant pas à relancer les évaluateurs le cas échéant).

Règles de composition d'un dossier spécial

Les rédacteurs en chef invités ne peuvent publier d'article dans les dossiers qu'ils coordonnent : il leur revient par contre d'écrire un article éditorial introductif. Celui-ci a vocation à introduire les articles du dossier, à faire un état des lieux sur la question et à ouvrir des perspectives. L'introduction est soumise pour relecture à l'équipe éditoriale, et les rédacteurs invités peuvent également demander aux auteurs des articles du dossier de la relire. En termes de nombre d'articles, il faut un minimum de 4 articles pour publier un dossier spécial, la norme étant d'en publier 4 ou 5 par dossiers. Dans ce cadre, si le nombre de soumission au départ est trop faible pour espérer avoir des articles de qualité, un dossier peut être annulé. Inversement, si le nombre de soumissions est important et qu'il y a potentiellement un grand nombre d'articles de qualité, il est tout à fait possible d'augmenter la place disponible, en publiant 6 ou 7 articles, ou bien en faisant 2 dossiers spéciaux. Ainsi, en matière de dossier, seule la qualité des articles doit primer. Dans ce cadre, si un article de qualité est soumis au dossier, mais qu'il n'entre pas totalement dans le champ du dossier, les rédacteurs en chef invités peuvent le réorienter vers une soumission classique. En plus des articles classiques, les rédacteurs en chef peuvent également demander à un voire deux auteurs prestigieux d'écrire un article invité. Ils peuvent également réaliser un entretien auprès de professionnels. Lorsqu'ils souhaitent inclure des articles qui relèvent de ces formats qui diffèrent des articles classiques en double aveugle, les rédacteurs en chef invités doivent d'abord demander leur accord à l'équipe éditoriale de la Rfg. La dernière version acceptée des articles doit dans sa présentation respecter les consignes éditoriales de la Rfg.

Notamment chaque article accepté inclut :

- un résumé de présentation de l'article de (approximativement) 500 caractères,
- un titre court (éviter les « : »),
- une traduction en anglais du résumé et du titre de l'article,
- une notice biographique de chacun des auteurs (10 lignes chacune),
- une adresse e-mail où contacter l'auteur.

Valorisation par les rédacteurs en chef des dossiers spéciaux

Une fois le dossier publié, il est attendu que les rédacteurs en chef invités participent à l'effort de valorisation des travaux **publiés** au sein de la Rfg auprès des professionnels et des médias. D'une part, ceux-ci sont invités à venir présenter le dossier spécial dans l'émission de Xerfi Canal IQSOG animée par Jean-Philippe Denis. Il leur revient également d'inciter les auteurs des articles du dossier à venir présenter leur contribution dans l'émission. D'autre part, il leur revient, avec l'appui du rédacteur en chef de la Rfg, de réfléchir à des débouchés possibles dans la presse et les médias des travaux publiés (article pour *The Conversation*, tribunes dans *Le Monde* ou *Les Echos*, manifestation pour présenter le dossier, etc.).